

PROJET DE COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 10 MARS 2020**

Etaient présents : Pierre Vallat, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Michel Simon, Cyril Stehlin.

Excusés : Alexandre Ulsas donne pouvoir à Pierre Vallat

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de la réunion 19h 05

Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu de la réunion 12 novembre 2019
 2. Mot du maire et remerciements
 3. Point sur l'action municipale depuis la dernière réunion
 4. Compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2019
 5. Compte administratif 2019 et affectation du résultat 2019
 6. Ouverture de crédit d'investissement et nomenclature M 14
 7. Choix de l'entreprise et programmation du chantier trottoir du Combal
 - 8, Point sur la taxe de voirie concernant les chemins ruraux et les chemins d'exploitation
 9. Point sur la procédure juridique lancée pour défendre notre commune et ses habitants
 10. Point sur nos demandes et nos inquiétudes par rapport au plan dit « Prévention des inondations »
 11. Point sur le projet de souscription pour la rénovation intérieure de l'église intercommunale
 12. Programme de travaux en forêt et encaissement d'un chèque de 90€
 13. Autorisation pour le spectacle et la fête médiévale 2020
 16. Informations et questions diverses
- Redevance d'occupation du domaine publique- demande de subvention- Modification des statuts de Territoire d'Energie 90- Dissolution du syndicat de gestion du gymnase de Montreux. Modification des statuts de la fourrière.

1. Adoption du compte rendu de la réunion 12 novembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Mot du maire et remerciements

- Remerciements à l'équipe de 2014. C'est grâce à l'équipe qui a permis de mettre en place les projets 2014 / 2020 que tout a pu démarrer. L'aide de la secrétaire de mairie à travers ses compétences a été très importante. Beaucoup de choses ont été réalisées sans hypothéquer le mandat nouveau 2020 / 2026.
- Merci à tous ceux qui sont là aujourd'hui et qui ont assuré leur mandat, aux services des Brebottais. Nous avons pris des décisions fortes mais bonnes pour notre commune. Elles sont les suivantes :
- Abandonner la construction de logements dans l'ancien presbytère, malgré le coût de l'étude à payer.
- Lancer le projet de l'auberge du canal et réussir à persuader le président de la Communauté, de racheter le terrain et de concrétiser le projet en en faisant une réalité.

- Lancer avec la cabinet B. E. J. une étude centre bourg et 7 phases (place, école et mairie). Il nous reste des travaux à réaliser d'ici 2026.
- Avoir lancé les travaux d'enfouissement de réseau électrique et de démolition des deux transformateurs tours.
- Avoir pu, grâce à Michel et Laure, créer des services aux familles à travers une restauration scolaire, des activités périscolaires (3 ans) et une garderie. Ce fut compliqué, mais ils l'ont fait. Aujourd'hui nous avons le devoir de continuer en ce sens.
- Le choix du bénévolat était la seule possibilité qui pouvait nous permettre de trouver d'autres financements nécessaires à nos ambitions pour notre commune.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé dans les travaux d'entretien et qui ont permis le fleurissement du village.

3. Point sur l'action municipale depuis la dernière réunion

- Contrat pour le changement du photocopieur mairie et achat d'un photocopieur pour l'école.
- Réunion affouage et préparation des lots par Roland et Michel.
- Sept réunions, CCST et Sertrid
- Trois rencontres d'entreprises pour devis (BTT, Lumièrelec et Erige)
- Réunion avec la direction route du département
- Terminer pose de plancher ancienne salle de mairie par Roland.
- Rencontre avec l'association périscolaire de Lebetain, réunion syndicat de RPI et en préfecture pour les statuts
- Cérémonie des vœux du 10 janvier
- Réunion avec l'architecte des bâtiments de France
- Audition de maire par la police de l'environnement (6 heures)
- Réunion commission Gymnase et Fourrière
- Livraison de tout venant pour chemins ruraux et Eglise.
- Commande de vivaces pour modifier les massifs
- Bornage et vente d'un morceau de terrain communal de l'ordre de 1 are, à un riverain, chemin de l'église, comme décidé à l'unanimité des élus lors de la réunion du 12 novembre 2019.

4. Compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2019

Le maire communique aux élus le compte de gestion de la trésorerie et indique que le résultat de compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera étudié au point suivant.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

5. Compte administratif 2019 et affectation du résultat 2019

Le maire rappelle les chiffres les plus importants du budget prévisionnel adopté en avril 2019 et l'investissement d'un trottoir rue du Combal qui a été reporté en 2020.

Il s'étend ensuite sur le compte administratif 2019 qui représente de manière concrète toutes les dépenses enregistrées au cours de l'année. Le détail des comptes a été remis aux élus.

Le maire présenta l'analyse suivante :

Fonctionnement recettes = 236 831, 74
 Fonctionnement dépenses = 196 990, 27
Solde positif = 39 841, 47

Investissements recettes = 190 744, 16
 Investissements dépenses = 176 530, 12
Solde positif = 14 214, 04

Cumul des soldes positif.. = 54 055, 51

Si nous ajoutons à ce résultat de l'année 2019, les reports de l'année 2018 et les restes à réaliser les soldes positifs sont les suivants :

- Budget de fonctionnement = 96 490, 79

- Budget d'investissements = 19 425, 83

Soit en cumulé 115 916, 62 €, mais nous devons prévoir un remboursement d'un emprunt relais de 34 585 € (qui a été remboursé en janvier 2020).

Le solde positif 2019 est donc en réalité de : 81 331,62 €

Après ces explications le maire, laissa la présidence à un adjoint, qui constate l'accord de tous les élus. Le compte administratif est donc adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2019

L'ensemble donne son accord pour affecter le résultat positif de l'exercice 2019 au budget de 2020.

6. Ouverture de crédit d'investissements et nomenclature M 14

En attendant le vote du budget 2020 nous pouvons ouvrir des crédits d'investissements du tiers des investissements 2019.

Je vous demande votre accord. Les élus donnent leur accord.

La nomenclature comptable M 14, est celle des communes de plus de 500 habitants. Nous travaillons depuis plusieurs années suivant cette norme demandée par la trésorière alors que nous n'avons pas 500 habitants.

Nous devons simplement confirmer que nous garderons pour l'avenir la norme M 14. Les élus confirment ce choix.

7. Choix de l'entreprise et programmation du chantier trottoir du Combal

Nous avons plusieurs devis, le plus intéressant pour la commune est le devis de « Belfort Tous travaux » qui s'élève à : 31 228, 35 HT.

Si nous donnons notre accord, les travaux peuvent être réalisés en avril et mai 2020. Le maire indique que deux subventions aideront la commune dans la réalisation de ce projet reporté de 2019 à 2020. Une aide de l'état par la DETR de 12 491€ et une aide du département dans le cadre d'un partenariat de 7 000€. Le coût réel, hors TVA, sera pour la commune de 11 737 €

A l'unanimité les élus donnent leur accord.

8. Point sur la taxe de voirie concernant les chemins ruraux et les chemins d'exploitation

Tout a été revu en fonction des nouvelles règles d'encaissement établies par la trésorerie.

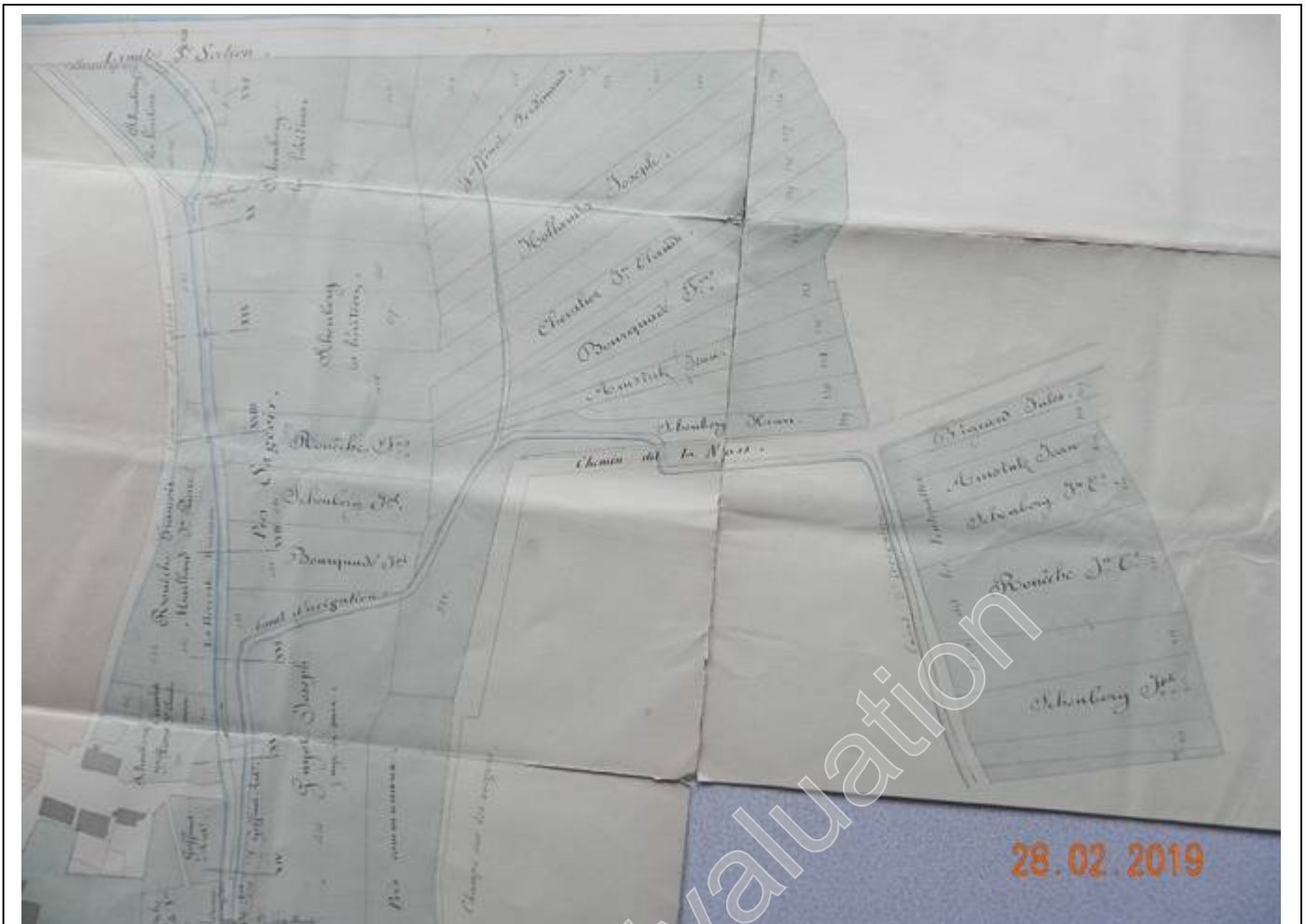
Un travail très important a été réalisé par le secrétariat de mairie qui a étudié toutes les parcelles cadastrées ou par ailleurs quelques anomalies ont été constatées. D'autres situations ont été compliquées par des indivisions de terrains.

9. Point sur la procédure juridique lancée pour défendre notre commune et ses Habitants

La procédure décidée par les élus a été mise en route.

- 1. Contact avec un cabinet d'expertise ATMO Hydraulique de Lons le Saunier.
- 2. Un relevé topographique de toute la zone concernée.
- 3. Conclusion de l'expertise : Pour le fossé des Trous de Marne, aucun critère ne correspond à un cours d'eau

- 4. Nous avons pris une avocate spécialisée, pour défendre notre commune. Elle a déposé le dossier de recours au tribunal administratif de Besançon le 5 février 2020.
- Nous sommes maintenant en attente d'une décision de justice.
- Effet collatéral :
- Par convocation de la police de l'environnement du 7 février 2020 le maire de Brebotte fait l'objet d'une enquête judiciaire portant sur des travaux provoquant la déviation de la totalité du débit d'un cours d'eau dénommé les Trous de Marne, fait constaté le 10 avril 2019.
- Le maire s'est rendu a cette convocation le 28 février accompagné du sénateur Cédric Perrin, a qui il a été refusé son entrée dans la salle d'audition où le maire est entré à 10 heures pour en ressortir à 16 heures 10. Seul de l'eau a été mise à la disposition de l'auditionné.
- Le maire a formulé pour la défense de la commune les éléments suivants :
- Depuis 2016 la commune de Brebotte conteste le classement en cours d'eau d'un fossé creusé en 2009 par la commune pour servir d'exutoire de crues et préserver de l'inondation un secteur de notre commune.
- Une convention concernant l'entretien de ce fossé a été validée par les services de la préfecture en date du 25 janvier 2010.
- Tous les recours ont été utilisés vis-à-vis de la Direction Départementale des Territoires et de la Préfecture pour obtenir ce déclassement et l'autorisation de curer ce fossé.
- Les services de l'état refusent d'accéder à notre demande et de fait de protéger les habitants de notre commune.
- Je conteste totalement toutes les accusations « implicites » contenues dans la convocation de la police de l'environnement.
- Cette convocation est datée du 7 février 2020 et reçue par le maire le 13 février 2020.
- Comme il est écrit dans la convocation, les faits constatés l'ont été le 10 avril 2019, jour où Mme la Préfète a visité la commune de Brebotte accompagnée du directeur de la DDT et de personnel de ses services.
- Il ne s'agit semble-t-il, que d'un manque de curage de ce fossé. Ce curage est par ailleurs actuellement interdit.
- Je vous communique pour information plusieurs documents : 1. ATMO et dossiers de recours, 2. plan de 1869, concernant un barrage sur la rivière l'Ecrevisse et les réseaux d'irrigation des vergers de ce secteur. Ces plans permettent de comprendre la situation de ce secteur de notre commune avant la construction des ponts routiers sur l'Ecrevisse et avant l'urbanisation proche de la rivière l'Ecrevisse. 3. les dégâts du non curage, 4. des dépôts de plaintes de l'ONF et de la mairie malheureusement restés à notre connaissance sans suites réelles, 5. Des difficultés de communiquer avec des services de la DDT qui ne datent pas d'aujourd'hui.
- Après cette déposition a commencé l'audition du maire.
- Le président de la Communauté Sud Territoire, le président du Conseil Départemental, le député, le sénateur et l'avocate de la commune ont été informés de cette situation. La presse s'en est emparée.
- Nous en sommes là aujourd'hui 10 mars 2020.



Plan du réseau d'irrigation du secteur des Trous de Marne et de La Nos à Brebotte. Ce plan de 1869 prouve qu'aucun cours d'eau n'existait pas dans ce lieu, de tous les incompréhensions et du conflit actuel Quand les experts locaux et les élus locaux seront-ils écoutés ?



Le canal du Rhône au Rhin n'est pas un cours d'eau, mais le fossé des Trous de Marnes (ces photos) est déclaré être un cours d'eau alors qu'il ne sert que d'exutoire de grosses crue de la rivière l'Ecrevisse.



10. Point sur nos demandes et nos inquiétudes par rapport au plan dit « Prévention des inondations »

Les services d'état ont présenté à la commune de Brebotte début 2019 une première mouture d'un nouveau plan risque inondation pour notre localité.

Le maire et un adjoint ont participé à des réunions avec les services de l'état où ils ont contesté le plan en question et demandé des explications complémentaires, après une réunion où ils avaient invité les propriétaires concernés de la commune. Les élus ont ensuite refusé le projet de Plan Prévention Risque Inondation proposé et ont motivé de manière précise leur refus.

Nous avons reçu en début d'année 2020 trois personnes de la DDT qui sont venues nous exposer des réponses à nos questions sur le contenu de leurs études.

Nous avons pu constater les faits suivants :

Assurer l'écoulement des eaux ne correspond pas aux études dont ils ont la charge.

Ils n'étudient que la conséquence d'un mauvais écoulement des eaux.

Il est évident dans ces conditions, que le conseil municipal ne donnera pas son accord et réagira devant de telles incohérences.

Les élus du prochain conseil devront prendre des décisions pour défendre les intérêts des habitants de Brebotte.

Nous ne pouvons pas accepter sans rien dire et sans rien faire que les inondations soient considérées à Brebotte comme une fatalité.

A gauche le plan (PPRI) de l'année 2000..... à droite le projet de plan (PPRI) 2020



11. Point sur le projet de souscription pour la rénovation intérieure de l'église intercommunale

- Après une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, la souscription envisagée pour la rénovation intérieure de l'Eglise n'est plus possible.
- En effet le plâtre que nous voulions enlever (plafond et mûr) est considéré maintenant comme élément patrimoniale et ne peut être enlevé.
- Tout est donc bloqué pour une souscription bénéficiant d'une défiscalisation.
- Il faut trouver un autre moyen de financement ou abandonner le projet.

12. Programme de travaux en forêt et encaissement d'un chèque de 90€

Nous n'avons pas reçu le programme des travaux, il sera donc étudié par le prochain conseil municipal. Nous devons prendre position sur l'état d'assiette qui permet à l'ONF de calculer ses frais de gestion. Il est proposé pour les grumes et l'affouage 180 m³, ce qui apparaît correct. Le conseil donne son accord pour cette base.

Sur un autre sujet lié à un dépôt sauvage de déchets ménagers très important dans la forêt du « Bois Défendu » en 2017, un dépôt de plainte du maire a été déposé. La personne en cause a été identifiée.

Cette personne doit faire parvenir à la commune un chèque de 90€ d'indemnisation. Si ce chèque arrive le maire demande l'autorisation de l'encaisser.

Le conseil donne son accord

13. Autorisation pour le spectacle et la fête médiévale 2020

Comme chaque année l'association Vivre Ensemble demande l'autorisation d'organiser sa fête médiévale et le spectacle historique les 16, 17 et 18 juillet prochain.

Les élus donnent leur accord

14. Informations et questions diverses

Redevance d'occupation du domaine public - Demande de subvention- Modification des statuts de Territoire d'Energie 90 - Dissolution du syndicat de gestion du gymnase de Montreux. Modification des statuts de la fourrière.

Redevance et autorisation d'occupation du domaine publique

Nous avons le dimanche soir une entreprise qui propose des pizzas. Nous avons une nouvelle demande d'une entreprise qui proposerait le mercredi des mini repas chauds type sandwiches. Les élus donnent leur accord, aucune redevance ne sera demandée sauf en cas d'utilisation autre qu'un éclairage simple.

Subvention à l'association intercommunale des parents d'élèves.

Il est souhaitable de rencontrer les responsables de cette association, pour bien comprendre leurs besoins, car la commune a mission d'aider les écoles à travers un budget conséquent défini annuellement sur la base de chaque enfant scolarisé. Les enseignants étant les responsables de leur classe et de leur programme d'activités, la commune sera soucieuse du rôle et des besoins de chacun. Ce sujet devra être vu par le prochain conseil municipal, après l'adoption du budget.

Modification des statuts de Territoire d'Energie 90

Après explications sur les raisons de cette demande de modification, il ressort que les élus souhaitent que l'adhésion au syndicat doit avoir comme base les options choisies par chaque

commune ce qui a première vue ne semble pas le cas. Le maire demandera des explications supplémentaires afin que le conseil municipal puisse se prononcer en toutes connaissances de causes.

Dissolution du syndicat de gestion du gymnase de Montreux

Les explications demandées par la commune, n'ont pas à ce jour de réponse. Les élus ont toujours considéré que le syndicat de gestion du gymnase avait son utilité s'il était bien géré. Devant l'imbroglio actuel beaucoup d'élus sont mécontents. Ils veulent savoir comment sera organisé et qui décidera du financement des charges du Gymnase, si le syndicat est un jour dissout.

Modification des statuts de la fourrière.

Il s'agit de modifier l'adresse du siège du Syndicat intercommunal de la fourrière qui sera fixé rue de l'Arsenal à Belfort. Les élus donnent leur accord.

Fin de réunion à 21h

PDF Pro Evaluation